

## COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers élus  
15

Séance du 20 février 2018  
Sous la présidence de Roland MANGIN, Maire

Conseillers en fonction  
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de  
Marina HUBRECHT PRINZ qui donne procuration à Christian HEIM et Martial  
NUSBAUMER qui donne procuration à Roland MANGIN : absents excusés

Conseillers présents :  
13

Copie intégrale des délibérations prises

Avec la participation d'Eve GEMMINGER, directrice d'école et de Claire-Lyse SCHMITT, enseignante

#### **1) Projet d'achat d'ordinateurs pour les classes du RPI**

Suite aux explications données par les enseignantes, le conseil municipal décide par 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre, de participer au financement dans le cadre du RPI Steige-Maisonsgoutte, de 15 ordinateurs portables, d'un vidéoprojecteur et des logiciels nécessaires, au prorata du nombre d'élèves de chaque commune.

#### **2) Utilisation du droit de préemption : transaction forestière**

Suite aux explications du maire concernant le droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de parcelles forestières, le conseil municipal souhaite utiliser son droit de préemption dans la vente GALLI/SCHIEBER, de la parcelle 107/18 en section 6 sur le ban communal de Steige. De ce fait, au bulletin secret, les membres du conseil municipal décident par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention de se porter acquéreur de cette parcelle boisée au prix de 3430 €. Il charge le maire d'effectuer toute démarche en ce sens.

#### **3) Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain**

##### 1.) Validation des enjeux du Territoire

Le maire expose au conseil municipal, la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Lors de la discussion qui suit la présentation il est précisé que :

- la convention sera signée dès que toutes les communes auront délibéré
- les dossiers sont à déposer avant la fin du mandat départemental.

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ;
- de charger le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

#### **4) Autorisation de payer les factures avant le vote du budget**

Afin de pouvoir honorer les dépenses d'investissement : restes à réaliser 2017 et les factures début 2018, avant le vote du budget primitif 2018, le conseil municipal autorise le maire à procéder à leur mandatement dans la limite du ¼ des crédits de 2017, pour l'exécution des programmes 82 et 84 et du compte 275.

#### **5) Tarifs de location de l'Espace d'Animation Rural pour 2019**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de l'Espace d'Animation Rural comme suit :

- **pour les associations steigeoises et les particuliers de Steige :**
  - un apéritif seul 150 €
  - un week-end 300 €
  - utilisation des sanitaires (uniquement) 50 €
  - sonorisation 50 €
  - vaisselle 50 €
- **pour les « extérieurs » à la commune, le tarif est fixé à 750 € le week-end.**
  - sonorisation 50 €
  - vaisselle 100 €

Si la commission de contrôle constate que la vaisselle n'est pas propre, la commune procédera à la facturation du renettoyage, à raison de 60 € de l'heure, par personne mobilisée.

A l'issue d'obsèques, les habitants de Steige peuvent bénéficier gratuitement de l'Espace d'Animation Rural pour organiser une éventuelle réception.

#### **6) Divers**

Le maire remet aux conseillers une analyse financière de la commune qui permettra de prendre position définitivement sur le projet de création d'une école intercommunale et d'un périscolaire initié par les communes de Breitenbach, Saint-Martin et Maisongoutte.

- Prochaines dates à retenir :
  - Commission des finances le jeudi 8 mars à 20 heures
  - Conseil municipal le jeudi 22 mars à 20 heures

- Pour information, le Comité des Fêtes se réunira le 6 mars à 20 h à la mairie.
- 24 mars à 20 heures à l'espace d'Animation Rural : projection d'un film relatif à la « fête des Welsches » et autres
- 12 avril à l'Eglise Sainte Marie Madeleine à 20 h : concert donné par l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme faite à Steige, le 22 février 2018.

Le Maire  
Roland MANGIN